

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Secteur des traités et du gouvernement autochtone			
<i>Vérification des pratiques de gestion du Secteur des traités et du gouvernement autochtone</i>			
DATE D'APPROBATION : 20-09-2013			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
STGA devrait faire en sorte que les mandats et les comptes rendus des décisions de chaque comité de gestion du Secteur soient documentés et communiqués adéquatement.	Les mandats et les comptes rendus des décisions de certains comités de gestion sectoriels sont documentés et adéquatement communiqués (p. ex. les réunions des comités des DG et de la direction du Comité directeur fédéral).	Les mandats des autres réunions de gestion sectorielle seront terminés d'ici le 31 octobre 2013	
2. Le SMA principal du STGA devrait clarifier et communiquer les rôles et les responsabilités de toutes les directions générales du Secteur.	Accepté. Le SMA principal du STGA se servira du Plan d'activités ministériel et des rapports trimestriels pour déterminer les rôles et les responsabilités	31 mars 2014	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :</p> <p>Le Plan d'activités ministériel a été mis à jour afin de définir les rôles et les responsabilités des diverses directions générales du Secteur.</p> <p>SVE : Recommandation de fermeture du dossier. Classée.</p>
3. Le SMA principal du STGA devrait instaurer un processus intégré de gestion du risque afin d'évaluer et de documenter officiellement les risques du Secteur par rapport à ses objectifs. L'évaluation des risques	<p>Le STGA dispose d'un profil de risque sectoriel; les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation régulière, ou lorsque les Services juridiques l'exigent.</p> <p>Un processus de gestion du risque fait aussi partie de l'examen des</p>	<p>31 mars 2014</p> <p>Activité annuelle permanente (liée</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :</p> <p>Divers risques pour le Secteur sont également définis dans le Plan d'activités ministériel ainsi que les stratégies d'atténuation qui permettent</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Secteur des traités et du gouvernement autochtone

Vérification des pratiques de gestion du Secteur des traités et du gouvernement autochtone

DATE D'APPROBATION : 20-09-2013

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>devrait inclure la probabilité et les répercussions des risques ciblés, et tenir compte des mesures d'atténuation des risques existantes. De plus, il faudrait intégrer la gestion des risques aux plans opérationnels et aux processus décisionnels clés (p. ex. examen des tables, planification des RH, etc.).</p>	<p>tables.</p> <p>L'évaluation des risques et les mesures d'atténuation feront systématiquement partie du processus de planification des tables et seront versées dans la base de données des PPAF.</p> <p>Les PPAF amélioreront également notre capacité à surveiller et évaluer les risques en ce qui a trait aux lacunes et aux exigences en matière de politiques.</p>	<p>au Plan d'activités ministériel)</p> <p>31 mars 2014</p>	<p>de gérer ces risques. Le processus de l'examen des tables qui évalue toutes les tables de négociation sectorielles contribue également à la gestion des risques, table par table.</p> <p>Une fois qu'il sera terminé, le système d'information axé sur les résultats intégrera systématiquement l'évaluation des risques et leur atténuation au processus de planification table par table. Il améliorera également notre capacité à surveiller et évaluer les risques en ce qui a trait aux lacunes et aux exigences en matière de politiques.</p> <p>SVE : Recommandation de fermeture du dossier. Classée.</p>